

Annexe 2 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MICHEL COUTURAUD

La salle Michel Couturaud est une salle de spectacle de 340 m².

Sont mis à disposition des locataires :

- La salle principale et son office,
- Un espace bar ou guichet,
- Une loge,
- Les sanitaires,
- Matériel de cuisine.

Sont exclus de la surface concédée :

- Les autres parties du bâtiment,
- Les espaces verts, notamment le terrain de football limitrophe.

L'utilisation de la régie de sonorisation est limitée aux spectacles scéniques.

Le locataire doit se conformer au règlement de la Commission Départementale de Sécurité en vigueur pour les établissements de ce type, tout particulièrement en ce qui concerne :

- Les décors et matériels apportés par le bénéficiaire.

Quelle que soit la nature de la manifestation, tout décor apporté doit répondre aux normes anti-feu M1, à savoir matériaux non inflammables.

La mairie se réserve le droit de faire évacuer tout matériel ne répondant pas à cette norme (à la charge du propriétaire si nécessaire).

- Les assurances incendies du matériel utilisé pour la manifestation, ainsi que les assurances couvrant les autres risques, de telle façon que les dommages de toute nature soient garantis sans l'intervention de la Mairie.
- Le ménage :

Les tentures et rideaux de cette salle de spectacle interdisent l'utilisation de balai pour le ménage ; Seul l'aspirateur qui soulève moins de poussière est autorisé.

Capacité de la salle : 454 personnes maximum (340 places assises).

Tarifs de location :

Aux particuliers :

COULANGES :	. Journée (8h/18h) :	100 €
	. Soirée (18h/soirée) :	100 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	150 €
	. Week-end ou jour férié :	200 €/j 350 € les 2 jours.
EXTERIEUR :	. Journée (8h/18h) :	150 €
	. Soirée (18h/soirée) :	150 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	200 €
	. Week-end ou jour férié :	250 €/j 450 € les 2 jours.

- **Aux associations :**

COULANGES	. Journée (8h/18h) :	110 €
	. Soirée (18h/soirée) :	110 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	150 €
	. Week-end ou jour férié :	200 €/j 350 € les 2 jours.
EXTERIEUR :	. Journée (8h/18h) :	200 €
	. Soirée (18h/soirée) :	200 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	250 €
	. Week-end ou jour férié :	300 €/j 500 € les 2 jours.

Un tarif horaire peut également être appliqué aux associations pour la pratique régulière d'activités :

- 15 € par heure.

- **Aux entreprises :**

COULANGES :	. Journée (8h/18h) :	110 €
	. Soirée (18h/soirée) :	110 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	150 €
	. Week-end ou jour férié :	200 €/j 350 € les 2 jours.
EXTERIEUR :	. Journée (8h/18h) :	200 €
	. Soirée (18h/soirée) :	200 €
	. Journée (9h/9h) soit 24h :	250 €
	. Week-end ou jour férié :	300 €/j 500 € les 2 jours.

- **Aux agents travaillant dans les services municipaux de la commune :**

. Journée (8h/18h) :	100 €
. Soirée (18h/soirée) :	100 €
. Journée (9h/9h) soit 24h :	150 €
. Week-end ou jour férié :	200 €/j 350 € les 2 jours.

Cautions :

Caution pour la salle : 450 €

Caution « ménage » : 120 €

Caution « bruit » : 300 €

Confirmation de la location avec :

/__/
Remise du règlement des salles signé.

/__/
Remise de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Date de la location : Le :

Réservation faite leà.....

Le locataire,
M.....

L'Adjoint Animation, Sports et Culture,
Philippe BRUNET